LES CEDRES DU VALLON

Fonds de dotation

17 rue Lantiez

75 017 - PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

SAS Alexandre COLAS & Associés
Monsieur Alexandre COLAS
30 Avenue d'Italie
80 090 AMIENS

Mesdames, Messieurs,

1-OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation « LES CEDRES DU VALLON » relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

2-FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « changements comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables.

3-JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Le fonds de dotation en capital est constitué par les donations qui ont été consentis par des personnes physiques pour la somme globale au 31/12/2025 égale à 141 332 euros.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

4-RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

5-RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à AMIENS
Le 19 Mars 2026

SAS Alexandre COLAS et Associés
Monsieur Alexandre COLAS
Commissaire aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale d'AMIENS

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriés en la circonstance, et non pas, le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains (y compris agencts et aménagts terrains)	234 113		234 113	234 113
	Constructions sur sol propre				
	Constructions sur sol d'autrui				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROITS				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	**234 113**		**234 113**	**234 113**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Usagers (familles, élèves)				
	Personnel et organismes sociaux				
	Etat et autres collectivités publiques	100		100	
	Autres créances				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	184 968		184 968	161 617
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
	TOTAL (II)	**185 068**		**185 068**	**161 617**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	**419 181**		**419 181**	**395 730**

(1) dont droit au bail
(2) dont à moins d'un an
(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS ASSOCIATIFS	**FONDS PROPRES**		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	- Valeur du patrimoine intégré	141 332	141 332
	- Fonds statutaires		
	- Apports sans droit de reprise		
	- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
	- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	277 398	252 013
	Dont *Réserves statutaires*		
	Réserves pour investissements		
	Réserves de trésorerie		
	Autres réserves	277 398	252 013
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	451	2 385
	TOTAL DES FONDS PROPRES	**419 181**	**395 730**
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports avec droit de reprise		
	- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisé		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Dont *Subventions d'équipement*		
	Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement		
	Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires		
	Autres subventions d'investissement		
	Droits des propriétaires		
	TOTAL DES AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
	TOTAL DES FONDS ASSOCIATIFS (I)	**419 181**	**395 730**
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour pensions et obligations similaires		
	Provisions pour gros entretien		
	Autres provisions pour charges		
	TOTAL DES PROVISIONS (II)		
Fonds dédiés	**TOTAL DES FONDS DEDIES (III)**		
DETTES (1)	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Avances et acomptes reçus des usagers		
	Dettes fournisseurs		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	TOTAL DES DETTES (IV)		
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL PASSIF (I à V)	**419 181**	**395 730**
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	450,60	2 385,30
	(1) Dont à moins d'un an		
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Participation des familles		
	Participation de l'Etat et des collectivités publiques		
	Ventes de produits et marchandises, travaux, études		
	Produits des activités annexes		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Autres produits de gestion courante		
	Total des produits d'exploitation		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres charges externes	2 483	2 539
	Impôts, taxes et versements assimilés	516	504
	Salaires et traitements		
	Charges sociales		
	Dotations aux amortissements :		
	- sur immobilisations		
	Dotations aux dépréciations :		
	- sur immobilisations		
	- sur actif circulant		
	Dotations aux provisions		
	Autres charges de gestion courante		
	Total des charges d'exploitation	**2 999**	**3 043**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(2 999)**	**(3 043)**

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(2 999)	(3 043)
Opéra. comm.	Remboursement des frais sur opérations faites en commun		
	Quote-part des frais sur opérations faites en commun		
PRODUITS FINANCIERS	De participations		
	De valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	3 450	5 428
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	3 450	5 428
CHARG FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	3 450	5 428
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	451	2 385
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	Impôt sur les sociétés des personnes morales non lucratives		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	3 450	5 428
	TOTAL DES CHARGES	2 999	3 043
	EXCEDENT ou DEFICIT	451	2 385
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**Contributions reçues**		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	Emplois des contributions reçues		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		

Règles et Méthodes Comptables

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 419 181 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 3 450 euros et un total charges de 2 999 euros,dégageant ainsi un résultat de 451 euros

Les comptes annuels du Fonds de dotation Les cèdres du vallon au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, modifiant le plan comptable général et actualisant la nomenclature des comptes ainsi que les modèles des états financiers applicables aux entités du secteur non lucratif.

Conformément aux modalités de première application prévues par le règlement, ce changement de référentiel est traité de manière prospective : il ne remet en cause ni les méthodes d'évaluation, ni le résultat des exercices antérieurs. Il se traduit uniquement par :

- ? l'adoption des nouveaux modèles de bilan, de compte de résultat et de tableau des annexes prévus par le règlement ANC n° 2022-06 ;
- ? les reclassements de postes rendus nécessaires par la nouvelle nomenclature comptable, sans incidence sur le montant des capitaux propres, sur le résultat net comptable, ni sur le total du bilan ;
- ? la présentation, à titre de comparaison, des comptes de l'exercice N-1 retraités selon les nouveaux modèles, afin d'assurer la comparabilité des exercices présentés.

Aucun retraitement rétrospectif des capitaux propres d'ouverture n'a été comptabilisé, ce changement de présentation ne constituant pas un changement de méthode comptable au sens de l'article 122-2 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général, mais une adaptation des modèles de présentation des états financiers.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du règlement ANC n° 2022-06 et de la mise à jour des modèles de bilan du système de base applicables aux entités du secteur non lucratif, la rubrique auparavant intitulée « Charges constatées d'avance », présentée au sein des comptes de régularisation de l'actif, n'est plus isolée sur une ligne distincte du bilan.

En conséquence, le solde des charges constatées d'avance (CCA) du Fonds, qui correspond à des charges comptabilisées au cours de l'exercice #REF mais se rapportant à des biens ou prestations à recevoir sur l'exercice suivant, a été reclassé au sein du poste « Autres créances » de l'actif circulant.

Ce reclassement est une mesure de présentation, sans effet sur le résultat, sur les capitaux propres ou sur le total du bilan du Fonds. Il a été appliqué de façon identique aux données comparatives de l'exercice N-1 présentées ci-après, afin de garantir la comparabilité des deux exercices.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et Méthodes Comptables

Ces comptes annuels ont été établis par les dirigeants de l'association.

Les conventions générales comptables ont étét appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Concernant l'application du règlement sur les actifs, la société a retenu les hypothèses suivantes :

- Compte tenu de la nature de ses immobilisations, la société n'a pas été en mesure d'identifier de composants significatifs.

- La société ne prévoit pas de céder ses immobilisations avant l'achèvement de leur durée de vie. La durée d'utilisation correspond en pratique aux durées d'usage qui étéaient antérieurement pratiquées.

- La valeur résiduelle des immobilisations à la fin de leur utilisation étant, pour la quasi-totalité de celle-ci, non significative ou difficilement chiffrable, elle n'a pas été prise en compte.

S'agissant de matériel d'occasion, les immobilisations sont amorties sur une courte durée.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire

Règles et Méthodes Comptables

ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthodes

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Objet du fonds de dotation

Le Fonds de dotation « Les Cèdres du Vallon » a été créé le 27 juillet 2010 par Monsieur Pierre Gaffier, conformément à la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et au décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation.

Le Fonds rassemble des professionnels de l'hospitalité et des citoyens engagés autour du soutien aux communautés libanaises. Il a pour mission d'accompagner des initiatives contribuant à un Liban plus juste, plus écologique et plus résilient.

Le Fonds agit en qualité d'**opérateur** : il conduit et met en œuvre directement ses actions d'intérêt général, sans se limiter à un rôle de redistribution de ses revenus au profit d'organismes tiers. À ce titre, il peut notamment :

- initier, financer et piloter des projets d'intérêt général au Liban, en particulier dans les domaines social, environnemental et de la résilience des communautés ;
- mobiliser un réseau de bénévoles, de partenaires et de donateurs (particuliers et entreprises) autour de ces actions ;
- nouer des partenariats avec des acteurs locaux et internationaux poursuivant des objectifs similaires.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains	234 113					234 113
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**234 113**					**234 113**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
	TOTAL	**234 113**					**234 113**

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	TOTAL				

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges Pour garanties données aux usagers Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretien et grandes révisions Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles / corporelles / des titres mis en équivalence / titres de participation / autres immo. financières }				
	Sur stocks et en-cours Sur comptes usagers (familles, élèves) Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation / - financières / - exceptionnelles }				
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds propres				
- Valeur du patrimoine intégré	141 332			141 332
- Fonds statutaires				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires				
Réserves pour investissements				
Réserves de trésorerie				
Autres réserves	252 013	25 385		277 398
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	2 385			2 385
Autres fonds associatifs				
- Apports avec droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisé				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'équipement				
Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amort.				
Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires				
Autres subventions d'investissement				
Droits des propriétaires				
TOTAL	**395 730**	**25 385**		**421 116**

Créances et Dettes

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations Prêts Autres immobilisations financières Créances usagers (familles, élèves) Personnel et organismes sociaux Etat et autres collectivités publiques Confédérations, fédérations, associations et organismes apparentés Autres créances Charges constatées d'avances	100	100	
	TOTAL DES CREANCES	100	100	
	Prêts accordés en cours d'exercice Remboursements obtenus en cours d'exercice Prêts et avances consentis aux confédérations, fédérations, associations et organismes apparentés			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine Emprunts et dettes financières divers Familles ou élèves avances reçues Dettes fournisseurs Dettes sociales Etat et autres collectivités publiques Dettes sur immobilisations Confédérations, fédérations, associations et organismes apparentés Autres dettes Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES				
	Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice Emprunts auprés des confédérations, fédérations, associations et organismes apparentés				